



## Inscription crèche Les Ondines 2019-2020

\*\*\*

NOM et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Prénoms des frères et sœurs :

NOM et prénom de la mère :

NOM et prénom du père :

Autorité parentale :  ensemble  la mère  le père

Adresse(s) complète(s) :

+ adresse mail :

En cas d'urgence, prévenir :

- Mère de l'enfant : tél :
- Père de l'enfant : tél :
- autre : ..... tél :

En cas d'urgence, nous autorisons le personnel de la structure à prendre contact avec le médecin de garde ou les urgences : oui  non

En cas de nécessité, nous autorisons le personnel de la structure à donner un remède homéopathique à notre enfant : oui  non

Votre enfant souffre-t-il de maladie, allergies ? oui  non

Précisions :

D'autres particularités concernant votre enfant que nous devrions savoir :

Nous acceptons que

- notre enfant soit véhiculé par un membre du personnel pour une sortie : oui  non
- notre enfant soit pris en photo pour le site internet de la structure ou autres publicités : oui  non

Lieu et date :

Signatures : Association Les Ondines

La mère

Le père



## Contrat crèche Les Ondines

\*\*\*

L'enfant ..... est inscrit à la crèche de l'Association Les Ondines dès le

Les parents s'engagent à informer le plus tôt possible la directrice en cas d'absence ou de retard.  
Les présences réservées sont facturées, même en cas de non-fréquentation.

Veuillez remplir ci-dessous les présences souhaitées pour votre enfant :

Cocher les périodes souhaitées		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Ouverture	06h30 - 08h00					
Matin	08h00 -12h00					
Midi	12h00 -13h30					
Après-midi	13h30 -18h30					

Avec l'inscription d'un enfant, la famille devient automatiquement membre de l'association « Les Ondines » (cotisation annuelle 20 frs.)

Les frais d'inscription, uniques, se montent à 50 francs.

En cas de non-paiement d'écolages et suite au troisième rappel d'une facture, l'association se réserve le droit de ne plus accueillir l'enfant. (En cas d'un souci financier, veuillez prendre contact avec la direction).

La crèche est fermée du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 et du 27 juillet 2020 au 7 août 2020.

Le tarif mensuel dû s'élève à :

Le paiement se fait au plus tard le dernier jour du mois en cours.

La modification du jour de présence ou l'augmentation du taux de présence se fait en accord avec la direction. La diminution du taux de présence s'effectue avec un préavis de six semaines.

La résiliation du contrat se fait par écrit au minimum trois mois à l'avance.

Tout contrat n'ayant pas le montant de l'écolage et n'étant pas signé ne sera pas valide.

Lieu et date :

Signatures :      Association Les Ondines

La mère

Le père